



MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST
741, CHEMIN HUNTER
AYER'S CLIFF, QUÉBEC J0B 1C0
TÉL : 819-838-4334
COURRIEL : BARNSTON.OUEST@XITTEL .CA

AVIS PUBLIC

Règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones «A», «Ar», «F», «Fr», «R» et «Rr»

Aux personnes intéressées par un règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest,

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « A », « Ar », « F », «Fr», « R » et « Rr » est entrée en vigueur le 10 janvier 2018.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 741 chemin Hunter à Barnston-Ouest de 8h30 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 16^e jour du mois de janvier 2018.

Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
D'UN AVIS PUBLIC**



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

Je soussigné, Sonia Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant dans la Ville de Coaticook certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

1. Bureau municipal;
2. Église de Kingscroft;

et dans le journal Le Crieur public, édition de février 2018 et sur le site Internet de la Municipalité entre 8h30 et 16h30 le 16 janvier 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce seizième jour de janvier deux mille dix-huit (16 janvier 2018)

Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

RE : Règlement 259-2017 – modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'pendage des MRF dans les zones «A», «Ar», «F», «Fr», «R» et «Rr»